



## Conseil d'administration du 26 septembre 2019

Délibération n° 2019/50

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de La Gaubretière

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015 et n°2018/21 en date du 24/05/2018,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de reconversion d'une friche industrielle approuvée par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2014,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière entre la commune de La Gaubretière et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de reconversion d'une friche industrielle.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

**Préfecture de la Vendée**  
DRCTAJ

30 SEP. 2019

COURRIER ARRIVÉ